

Compte rendu de séance Séance du 19 Septembre 2014

L' an 2014 et le 19 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

Présents : Mme DURAND-GABORIT Anne, Maire, Mmes : DE NOTER Armelle, MINIERE-GAUFROY Claire, SOULIER Patricia, MM : GLORIAN Jérémy, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORMERY Michèle à Mme DURAND-GABORIT Anne, DRUPT Dominique à M. GRUGIER Olivier, MM : FOUGERET Eric à Mme MINIERE-GAUFROY Claire, GOUBERT Alex à M. THEFFO Jean Marie

Absent(s) : Mmes : KAKKO-CHILOFF Anne, NAUDIN Diane, M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/09/2014

Date d'affichage : 09/09/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 09/10/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. THEFFO Jean Marie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT CONSEIL GENERAL (ARCHIVES DEPARTEMENTALES) - 2014-034
EXONERATION DE LA TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN AVEC DECLARATION PREALABLE - 2014-035
EMPRUNTS - RENEGOCIATION DES EMPRUNTS BUDGET COMMUNE ET BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - 2014-036
SUBVENTION PARENTS D'ELEVES - 2014-037
PAYS SOLOGNE VAL SUD - MODIFICATION DES STATUTS - 2014-038
TARIFS GITE D'ETAPE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2015 - 2014-039
BUDGET EAU- ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES - 2014-040
REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE - 2014-041
AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - 2014-042
FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE RESTAURATION LORS DE MISSIONS - 2014-043
PLAN LOCAL D'URBANISME PROCES VERGE-GRAVIER - 2014-044

CONVENTION DE PARTENARIAT CONSEIL GENERAL (ARCHIVES DEPARTEMENTALES) - réf : 2014-034

ENTRE

Le Département du Loiret, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur ERIC DOLIGE, domicilié à l'Hôtel du Département, 15, rue Eugène Vignat 45000 ORLEANS
dûment habilité par délibération de la Commission permanente du Conseil Général en date du 16 décembre 2011, dénommé ci-après "Le Département"
d'une part,

ET

LA COMMUNE DE LIGNY LE RIBAUTL représentée par le Maire, Madame Anne GABORIT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 dénommé ci-après "La Commune" d'autre part.

Les Archives Départementales du Loiret sont engagées depuis 2010 dans une démarche de gestion de l'informatisation, qui vise notamment à améliorer l'accès aux archives pour les usagers par le biais d'un système de consultation via Internet.

Dans ce cadre, le Département a souhaité que soit numérisé puis mis en ligne sur le réseau Internet l'ensemble des images des registres paroissiaux (antérieurs à 1792), des registres d'état civil (de 1793 à 1902) et du cadastre dit "napoléonien" (1ère moitié du XIXème siècle).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention entre le Conseil Général et la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

EXONERATION DE LA TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN AVEC DECLARATION PREALABLE - réf : 2014-035

Il est exposé au Conseil Municipal la possibilité **d'exonérer de la taxe d'aménagement, pour la part communale, les abris de jardin uniquement.**

Il est précisé qu'**obligatoirement comme l'exige la réglementation, une déclaration préalable doit être faite pour tous travaux de moins de 20 m2.**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve cette décision.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

EMPRUNTS - RENEGOCIATION DES EMPRUNTS BUDGET COMMUNE ET BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT réf : 2014-036

Madame le Maire, propose de contacter les banquiers pour la renégociation de certains emprunts dont les taux d'intérêts lui paraissent un peu élevés (entre 3,65% et 4,65%).

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à effectuer cette démarche.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION PARENTS D'ELEVES - réf : 2014-037

Madame le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget primitif les subventions avaient été votées.

La somme de 150 € pour l'association des Parents d'Elèves n'a pas été prise en compte.

Madame le Maire demande de bien vouloir inscrire cette subvention au budget communal.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

PAYS SOLOGNE VAL SUD - MODIFICATION DES STATUTS - réf : 2014-038

Madame le Maire signale qu'elle a reçu un courrier de Monsieur Bertrand HAUCHECORNE concernant la modification des statuts du Syndicat Mixte du PAYS SOLOGNE VAL SUD suite à l'installation du Comité Syndical Pays Sologne Val Sud du 15 mai 2014 et à la délibération prise lors de la réunion du 9 juillet 2014.

Il est proposé de modifier les articles 1, 5, 6, 7 et 11 des statuts (copie jointe de la délibération du Comité Syndical).

Madame le Maire donne lecture de ces articles modifiés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouveaux statuts.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS GITE D'ETAPE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2015 - réf : 2014-039

Madame le Maire explique que le gîte a été créé en 1981 et qu'il est nécessaire de faire des travaux de rénovation, suite à la visite d'inspection des Gîtes de France.

Pour des raisons de sécurité et de remise aux normes, le gîte ne comportera plus que 14 places au lieu de 16 actuellement. Du matériel de cuisine et de la vaisselle vont être rachetés, les matelas vont être changés. Un rafraichissement des peintures est envisagé.

Le Conseil Municipal prévoit d'augmenter légèrement les tarifs.

Conformément à la réglementation générale sur la comptabilité publique. Le Conseil Municipal, a créé une régie de recettes communales le 27 juin 1981 pour l'encaissement des produits provenant de la location du Gîte d'Etape.

Le Conseil Municipal a voté différents tarifs applicables depuis le 17 septembre 1981.

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015 les tarifs ci-contre seront applicables :

Nuitée par ADULTE : 13 €uros

Nuitée par ENFANT de moins de 12 ANS :10 €uros

Nuitée RESERVATION COMPLETE POUR UN GROUPE : 168 €uros.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte cette décision.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU- ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES - réf : 2014-040
FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
11	622	-128,33 €
042	6811	128,33 €
11	615	10.000,00 €
12	621	-10.000,00 €

INVESTISSEMENT :

21	2156	128,33 €
040	28156	128,33 €

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces décisions.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE - réf : 2014-041

Madame le Maire signale l'obligation de mettre en place le "Document Unique" qui permet de recenser tous les risques liés à l'activité de la collectivité.

Il en découle d'une obligation réglementaire prescrite par Décret du 5 novembre 2001, retranscrit dans les articles L4121-1 et suivants du Code du Travail et est applicable à toutes les entreprises, associations et collectivités ayant au moins un salarié.

Le "Document Unique" doit être mis à disposition des acteurs externes (inspection du travail, CRAM, Médecine du Travail) et internes à la collectivité (personnel, instances représentatives du personnel).

Une société a été contactée pour la mise en place de ce document.

Un devis de 3.200 € H.T. soit 3.840 € T.T.C. a été proposé. Une subvention couvrant cette somme peut être obtenue.

Monsieur THEFFO donne des explications complémentaires sur l'élaboration de ce document.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'engager ce prestataire de service et de signer le devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire :

- à engager la démarche de réalisation du "Document Unique",
- à demander une subvention auprès du F.N.P. (Fonds National de Prévoyance),
- à demander l'assistance d'une expertise extérieure si la subvention est accordée,
- et à signer tous documents relatifs à ce projet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - réf : 2014-042

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu début juillet de Monsieur Xavier DESCHAMPS - Vice-président du Conseil Général concernant l'aide départementale à la voirie communale pour l'année, au titre des amendes de police.

Monsieur DESCHAMPS demande de lui indiquer les opérations prévues qui pourraient être subventionnées.

Deux projets ont été proposés :

1. Rue César Finance ou Route Départementale N° 61 :

Renforcement des tampons eaux usées,
création de trottoirs pour rendre plus facile l'accès aux piétons.

Place des Déportés :

Renforcement de la chaussée au niveau du pont du Patouillis et reprise de l'ensemble des fils d'eau,
Réfection devant la Croix de Lorraine avec protection.

Des devis ont été demandés pour ces travaux à l'entreprise T.P.V.L. dans le cadre du marché passé avec la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin.

1. TRAVAUX RUE CESAR FINANCE pour un montant de 18.516,50 € H.T. soit 22.219,80 € T.T.C.
2. TRAVAUX PLACE DES DEPORTES RUE DE LA FONTAINE pour un montant de 7.275,25 € H.T. soit 8.730,30 € T.T.C.

Par courrier en date du 9 septembre dernier Monsieur Xavier DESCHAMPS - Vice-président du Conseil Général nous informait de la prise en compte de l'opération Aménagement de la rue César Finance. Une subvention de 9258 € serait accordée.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
- accepte la dotation allouée,
- s'engage à réaliser les travaux dont il s'agit.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE RESTAURATION LORS DE MISSIONS - réf : 2014-043

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le remboursement des frais de transports et de restauration du personnel communal lors de missions, notamment lors des stages de formation.

L'article 16 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 relatif aux frais de déplacement des agents territoriaux prévoit que tout déplacement dans l'intérêt du service et ordonné par l'autorité territoriale est à la charge de l'employeur, et ce qui est le cas pour les agents en formation.

Après toutes explications de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des :

- * des frais de déplacements,
- * des frais de restauration (coût réel) sur présentation des justificatifs.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

PLAN LOCAL D'URBANISME PROCES VERGE-GRAVIER - réf : 2014-044

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu le 13 juin dernier, du Tribunal Administratif, une requête administrative présentée par la Famille VERGE-GRAVIER concernant un terrain situé rue de la Fontaine, cadastré AD 327 et 328.

Madame Le Maire a fait appel à Maître CASADEI-JUNG, avocate, pour défendre le dossier.

Madame Claire MINIERE signale qu'il s'agit d'une réserve foncière que la Commune avait inscrite au P.O.S. en 1996. Cette parcelle n'a pas été achetée. Cela empêche la vente du terrain.

Il y a deux solutions soit :

- * supprimer la réserve ce qui ne permettrait plus de rejoindre Allée de la Taille des Vignes,
- * acheter la parcelle réservée qui est classée en zone AU au P. L. U. ce qui veut dire qu'il faut créer un plan d'aménagement avec les autres propriétaires.

Après consultation du Cabinet ECMO il en ressort deux possibilités:

2. Enlever la réserve zone AU. Modification simplifiée sans enquête publique 3 mois de délai pour un coût d'environ 1400 € H.T.
3. Modifier la zone AU en zone U, modification avec enquête publique. Il faut 5 mois de procédure pour un coût d'environ 2500 € H.T.

Madame le Maire demande quelle solution adopter, soit la procédure minimale 1400 €, soit la procédure maximale 2500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la deuxième solution, procédure maximale d'un coût 2500 € H.T.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Marc VALLICIONI signale qu'il est dommage de retirer cette réserve car intéressante pour créer un passage pour les enfants allant à l'école.

Questions diverses :

STATION D'EPURATION

Monsieur Olivier GRUGIER signale qu'une visite de contrôle de la station d'épuration a eu lieu le 4 juin 2014. Notre station est classée "noire" gros problèmes de dysfonctionnement depuis plusieurs années. Une étude avait été faite en 2012, aucun travaux n'ont été réalisés depuis cette date.

La D.D.T. demande une réponse rapidement sinon ils ne délivreront plus de permis de construire sur la Commune.

1°) La préconisation serait :

- * pour 2014 de choisir un maître d'oeuvre,

* 2015 réfection du réseau allée des Elfes pour réduire de 60% les infiltrations, (mauvais choix des matériaux lors de la construction du réseau)

* 2016-2017 construction d'une nouvelle station d'épuration au même endroit avec conservation des bacs de roseaux.

* 2018-2020 poursuite réfection du réseau pour réduire au maximum les infiltrations.

Faire un cahier des charges pour l'appel à candidature. Travaux évalués à 1,5 et 2 millions euros avec la possibilité de subvention du Conseil Général et Agence de l'Eau.

Monsieur VALLICIONI demande s'il n'y aura pas de problème en cas d'inondation étant donné que la rivière "le Cosson" est très proche.

PROTECTION ZONE DE CAPTAGE EAU

Monsieur Olivier GRUGIER rappelle que les travaux de réfection du forage sont terminés depuis 1 an.

La société EAU ET INDUSTRIE a présenté un rapport sur les points à vérifier autour du captage. Nous attendons maintenant un rapport de l'hydrogéologue qui donnera des recommandations à suivre.

La nappe d'eau dans laquelle nous puisons est actuellement à 40 mètres, peu de risque de pollution.

PRIMAGAZ CONTRAT MULTI-SITES (DUREE 5 ANS)

Monsieur DIEUDEGARD - représentant la Société PRIMAGAZ est passé suite à la demande du M.A.M. pour la livraison de gaz de leur citerne.

Il propose de signer un contrat communal multi-sites pour une durée de 5 ans, pour avoir des tarifs préférentiels et en faire bénéficier les autres sites de la Commune pour une consommation annuelle d'1 T 500.

Après débat,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, refuse de signer le contrat et préfère étudier plusieurs propositions.

COURS DE PISCINE LA FERTE-SAINT AUBIN

Monsieur Olivier GRUGIER fait part de la demande de Monsieur BOUR, Directeur d'Ecole qui souhaiterait bénéficier de 13 séances de plus à la piscine de La Ferté-Saint-Aubin. Le Coût supplémentaire des frais de déplacement s'élèverait à 2673.45 €;

Il est proposé 6 séances en plus pour les classes CE2-CM1, CM2.

Pour les petites et moyennes sections, cela est important, ils apprennent à vivre dans l'eau.

Proposition de vote :

- Même nombre de séances que l'année passée : NON

- 13 séances supplémentaires : NON

- 6 séances supplémentaires pour les classes CE2-CM1, CM2 : OUI à l'unanimité.

PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR UN ATELIER DE CREATION D'ENCADREMENT

Madame le Maire signale que Madame Isabelle CABOURG proposera des cours d'encadrement le mardi soir dans la petite salle de la salle polyvalente pour apprendre à confectionner des encadrements de tableaux, photos etc.... Une convention sera signée pour l'utilisation de la salle.

L'adhésion serait de 50 €/an pour l'achat du matériel uniquement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette décision.

COURS INFORMATIQUE

Madame le Maire signale que des cours informatique ont débuté mardi dernier dans la petite salle de la salle polyvalente. Actuellement 12 personnes inscrites.

Il y a un problème de connexion WI-FI, si pas possible les cours auront lieu dans la salle maison de la brique.

COURS D' ITALIEN

Monsieur Olivieiri se propose de donner gratuitement des cours d'italien le mardi soir salle polyvalente. Ces cours débuteront le mardi 30 septembre prochain. Une convention de prêt de la salle sera signée.

MUTUALISATION DE COMMANDES DE FUEL

Madame le Maire signale que la Commune a instauré une action de mutualisation sur l'achat de fuel domestique et de GNR. Un recueil de commande est au secrétariat de la Mairie pour que les administrés puissent bénéficier d'un tarif avantageux. Cette première démarche est concluante, la première commande sera livrée prochainement.

REUNIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE-SAINT-AUBIN

DOSSIERS URBANISME :

A compter du 1er juillet 2015 la D.D.T. d'Orléans nous a informé qu'elle n'instruirait plus les dossiers d'urbanisme que ce travail serait à la charge des Communes.

La Communauté de Communes propose de prendre en charge cette fonction. Pour cela il faudra recruter un agent, qui sera formé par la D.D.T. au 1er trimestre 2015. Ce service deviendra payant pour les communes.

EXTENSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES :

Le Gouvernement souhaite le regroupement des Communautés de Communes avec un minimum de 20.000 habitants. Ce qui veut dire qu'il faudra procéder à des fusions.

CREATION D'UNE MAISON MEDICALE :

Madame le Maire fait part d'une réunion organisée par le Maire de La Ferté-Saint-Aubin, concernant la création d'une Maison Médicale pour la Commune de La Ferté-Saint-Aubin.

L'ensemble des Maires et Représentants médicaux (Médecins, Kinés, Pharmaciens, Infirmières etc..) étaient conviés à cette réunion.

Le Docteur LOISEAU sensibilise la Commune car lui et Monsieur DORSO seront dans quelques années en retraite et s'inquiètent de leur remplacement.

Ils se proposent d'inviter l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) à visiter le Cabinet Médical pour se valoriser.

Monsieur Marc VALLICIONI demande si celui-ci est référencé auprès de cet organisme.

Madame le Maire signale qu'elle a été invitée par le Docteur Loiseau à participer à leur réunion mensuelle.

C.C.A.S.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement il y a une recrudescence de demande d'aide par nos administrés.

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Marc VALLICIONI fait part d'une invitation reçue, pour participer à la cérémonie « 100 villes, 100 drapeaux, 100 héros » présidée par le Général d'Armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, qui a honoré les résistants. Il s'est rendu à cette cérémonie.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jérémy GLORIAN informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes demandent que l'éclairage public soit prolongé jusqu'à 3 heures du matin en particulier rue de la Fontaine ou plusieurs tentatives de vols ont eu lieu.

Madame le Maire a reçu plusieurs personnes à ce sujet. Elle a demandé à Michaël AVISSE de faire le nécessaire, et va demander à la Gendarmerie d'intervenir.

Monsieur THEFFO demande qu'une étude sur la consommation électrique soit faite.

ATELIERS SENIORS

Madame Patricia SOULIER informe que le 11 septembre dernier elle a participé à une réunion de présentation des "Ateliers Séniors" en partenariat avec la commune de La Ferté-Saint-Aubin et la mutualité française pour "mieux vieillir".

Deux types d'ateliers sont organisés :

4. Ateliers longs (3 fois 2 heures et 1 fois 3 heures) :
 - équilibre,
 - mémoire,
 - alimentation.

5. Ateliers courts (2 heures chaque séance) :
 - * médicaments (intervention pharmacien)
 - * pieds (intervention podologue)
 - * vision (intervention opticien)
 - * audition (intervention audioprothésiste).

Une participation financière de 20 € sera demandée pour l'inscription à 3 séances minimum (plus si souhaité). Il y aura une séance bilan à 6 mois. Ateliers en novembre 2014 plus 1 séance de 3 heures en octobre 2015 avec tests (équilibre, mémoire..... pour constater les améliorations).

DICT (DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX)

Monsieur Olivier GRUGIER signale que toute D.I.C.T. doit faire l'objet d'une déclaration sur un site internet, même pour des travaux sur une canalisation d'eau de la commune.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Jean-Marie THEFFO signale que depuis cinq mois, toutes les semaines, une fiche de travaux est donnée chaque lundi aux employés et un compte rendu de la semaine écoulée est fait en présence de Madame le Maire.

Il fait le point sur divers travaux exécutés :

Travaux toitures et gouttières, suite grêle et vandalisme: salle polyvalente, lavoir, stade (remboursés en partie par l'assurance).
Achats panneaux routiers, outillage,
Réfection du bassin avec jet d'eau place de la mairie,
Changement complet du matériel informatique mairie, équipement du bureau de Madame le Maire.
Divers travaux à l'école, changement machine à laver, moquette classe maternelle,
Entretien chemins communaux des Chaises, des Thouards, de la Cantée et la Couvrée en cours.

La sono salle polyvalente doit être changée pour le 2 novembre si possible pour accompagner le passage de Ciné Sologne en numérique.

D'autres travaux sont à prévoir :

Porte bibliothèque à changer,
Travaux gîte pour mise aux normes, chaudière à changer (gîte- salle)
Mise en place columbarium au cimetière
Travaux réfection bureau du Maire
Réfection terrain de foot
Etude téléphonique pour diminuer les coûts en cours
Etude travaux local stade (vestiaire et salle sports)
Etude réfection salle polyvalente pour 2015
Etude devis assurance
Etude traitement des mauvaises herbes, quelle méthode adopter
Achat range vélos et poubelles
Achat d'un rétroprojecteur

Problème sur les tracteurs et le microtracteur réparations à effectuer.

Monsieur Marc VALLICIONI demande s'il est toujours possible d'avoir des composteurs.

Le premier forum des associations a eu lieu après 2 réunions préparatoires, il s'est très bien passé, 22 associations présentes. Une nouvelle association "fléchettes" a été créée. Le lieu d'accueil est uniquement dans un café, l'association a recherché un local, ils joueront à Jouy-le-Potier. Le siège de l'Association est à Ligny-le-Ribault.

Il est prévu des réunions afin d'organiser un téléthon.

TRAVAUX ISOLATION ECOLE

Madame Claire Minière rend compte des travaux effectués à l'école. L'entreprise ISOL+ a terminé l'isolation. Une réception de travaux a eu lieu fin août. Il reste les peintures à faire (pas compris dans le marché initial) voir en 2015.

Manque débit de ventilation pour dimension des grilles de ventilation. L'entreprise ACS devra revoir lors d'une maintenance le problème de hotte de la cuisine.

DOSSIER ACCESSIBILITE

Madame Claire MINIERE informe le conseil municipal, qu'un diagnostic accessibilité doit être produit pour le 1er janvier 2015 (diagnostic + tableau des travaux).

Un projet de répartition des travaux sur 4 ou 5 ans doit être établi et validé par la Préfecture, sinon la Commune est passible d'une amende.

REVISION P.L.U.

Madame Claire MINIERE signale qu'il vaut mieux attendre que le SCOT soit validé (décembre 2015) pour revoir le P.L.U.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 0:45

En mairie, le 08/10/2014
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT